

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUE DE PRESSE

AI Index: AFR 31/002/2003 (Document Public)  
Nr du Service de Presse : 009  
15 janvier 2003

### **Côte d'Ivoire : Lettre ouverte de la secrétaire générale d'Amnesty International à l'occasion de l'ouverture des négociations à Paris sur la crise ivoirienne**

Aujourd'hui, 15 janvier 2003, s'ouvre à Paris sous l'égide de la France des négociations réunissant les principales formations politiques ivoiriennes et les différentes parties au conflit, notamment les trois groupes d'opposition armés qui se sont soulevés contre le pouvoir central depuis septembre 2002. Un sommet des chefs d'État africains concernés par cette crise devrait avoir lieu une dizaine de jours plus tard dans la capitale française où l'on attend également avant la fin du mois de janvier le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. Une telle mobilisation diplomatique donne la mesure de l'inquiétude internationale face à la crise ivoirienne qui a déjà causé de part et d'autre la mort de centaines de civils, qui a provoqué l'exode massif de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées fuyant les zones de conflit et plongé le pays dans une paralysie économique et un chaos politique dont l'impact ne cesse de s'accroître dans les autres pays de la sous-région.

A l'occasion de ces rencontres diplomatiques, je tiens au nom de mon organisation à lancer un appel à tous les participants à ces pourparlers ainsi qu'à ceux qui pourraient s'y joindre, y compris les Chefs d'États africains concernés et le secrétaire général des Nations unies.

Depuis le début de la crise, Amnesty International a tiré la sonnette d'alarme en multipliant les appels lancés aux différentes parties au conflit et à la communauté internationale pour que toutes les mesures soient prises pour éviter la multiplication d'exactions contre les populations civiles. A la suite du massacre de dizaines de civils étrangers ou portant des patronymes musulmans, à Daloa, par des hommes en tenue militaire, en octobre 2002, lorsque la ville a été reprise par les forces gouvernementales, l'organisation a souligné le risque de multiplication de massacres de ce type chaque fois qu'une localité allait être prise ou reconquise par l'une des parties au conflit. Cette crainte a malheureusement été confirmée par les massacres ultérieurs commis par les forces gouvernementales à Monoko-Zohi et dans la région de Man à la fois par les deux groupes d'opposition apparus dans l'ouest du pays fin novembre 2002 puis par les forces gouvernementales lorsqu'elles ont lancé une offensive sur la ville.

Amnesty International a envoyé, depuis le début de la crise, deux missions d'enquête sur le terrain à la fois à Abidjan et dans la partie nord du pays tenue par le *Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire* (MPCI) et elle a pu recueillir des informations concordantes sur des exactions commises de part et d'autres ainsi que sur la grave situation humanitaire dans laquelle se trouve le pays et qui ne peut qu'empirer si la situation perdure.

Amnesty International lance donc un appel aux participants aux pourparlers qui s'ouvrent aujourd'hui à Paris pour que la situation des droits humains et le respect de ces droits soient un élément essentiel de tous les débats à l'ordre du jour et afin que soient prises en compte les recommandations énoncées ci-après:

Toute force d'interposition, déjà déployée sur le terrain ou qui sera déployée à l'avenir doit impérativement être dotée d'un mandat international lui permettant d'assurer le respect des droits humains et surtout faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher de nouvelles exactions.

Toute négociation doit prendre en compte la nécessité d'obtenir au plus vite la protection de toutes les personnes détenues de part et d'autre. Les prisonniers détenus au cours des opérations militaires doivent avoir accès de manière régulière aux soins médicaux, à leurs familles et aux organismes internationaux afin de veiller à ce qu'ils soient traités avec humanité.

Les prisonniers d'opinion doivent être libérés.

Toutes les parties au conflit doivent s'engager à mettre immédiatement fin à toute exécution extrajudiciaire ou sommaire de civils ou d'éléments qui ne sont plus en état de combattre; ils doivent également mettre un terme à l'enrôlement de mineurs.

Des enquêtes internationales exhaustives et indépendantes doivent être ouvertes dans les plus brefs délais sur l'ensemble des exactions commises par toutes les parties au conflit afin de mettre fin à l'impunité qui entretient depuis quatre mois un cycle continu de violences. Amnesty International demande notamment que le rapport du Haut Commissariat aux droits de l'homme sur la Côte d'Ivoire soit rendu public.

Alors que les différentes parties au conflit n'ont pas respecté les nombreux cessez-le-feu qui ont été décrétés jusqu'à ce jour et que les exactions se poursuivent de part et d'autre, Amnesty International estime que les mesures mentionnées plus haut doivent impérativement être mises en oeuvre. Sans cela, le pays et toute la sous-région risquent de sombrer pour longtemps dans un chaos aux conséquences incalculables.

\*\*\*\*\*

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW. web: <http://www.amnesty.org>

For latest human rights news view <http://news.amnesty.org>